



REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U18 – U 16 – U 15

❖ Préambule

Le District organise, chaque saison sportive, un championnat à onze en deux phases (automne-printemps) dans ces catégories.

❖ Article 1 – Engagements

Les engagements doivent parvenir au District via footclub au plus tard à la date fixée par la commission des compétitions

❖ Article 2 – Obligations

Les clubs participant aux championnats départementaux U18 et U15, sont dans l'obligation de s'engager en Coupe Départementale U18 et U15.

❖ Articles 3 – Délégations

Le Comité Directeur du District du Calvados délègue ses pouvoirs :

- À la Commission Départementale des Compétitions,
 - Pour l'organisation et l'administration de cette épreuve.
- À la Commission Départementale des Arbitres,
 - Pour la désignation des arbitres,
 - Pour l'examen des questions concernant l'application des lois du jeu.
- À la Commission Départementale Sportive et Discipline,
 - Pour l'examen des affaires disciplinaires.
- A la Commission des Règlements et Contentieux
 - Pour l'examen des questions concernant la qualification et la participation des joueurs.

❖ Article 4 – Catégories d'âge

U18 : peuvent participer les U18, U17, U16 (sans limitation du nombre) dans les conditions de sur-classement fixées par l'article 73.1 de Règlements Généraux de la F.N.

U16 : peuvent participer les U16, U15, U14 (limitation à trois joueurs U14 avec l'autorisation médicale de sur-classement)

U15 : peuvent participer les U15, U14, U13 (limitation à trois joueurs U13 avec l'autorisation médicale de sur-classement).

❖ Article 5 – Organisation des championnats

Les équipes U18 B qui ne peuvent pas accéder au Championnat de Ligue.

Les districts du Calvados et de la Manche vont organiser un championnat interdistrict des équipes U18 B avec matches Aller et Retour et en fin de saison un PLAYOFF pour les quatre meilleures équipes du classement.

EN CHAMPIONNAT AUTOMNE

Pour les U18

- Deux groupes de 8 équipes de Départemental 1
- Deux groupes de 8 équipes de Départemental 2

Pour les U15

- Deux groupes de 8 équipes de Départemental 1
- Deux groupes de 8 équipes de Départemental 2
- X groupes de 8 équipes de Départemental 3 en fonction des engagements

Pour les U16

1 groupe de Départemental de X équipes pour la catégorie suivant le nombre d'engagés

EN CHAMPIONNAT PRINTEMPS

Pour les U18

- Un groupe Elite de 10 équipes de Départemental 1
- Deux groupes de 10 équipes de Départemental 2
- X groupes de 10 équipes de Départemental 3 en fonction des engagements

Pour les U15

- Un groupe Elite de 10 équipes de Départemental 1
- Deux groupes de 10 équipes de Départemental 2
- X groupes de 10 équipes de Départemental 3 en fonction des engagements.

Pour les U16

1 groupe de Départemental de X équipes pour la catégorie suivant le nombre d'engagés.

❖ Article 6 – Système de l'épreuve

Cette épreuve se déroule en match simple, le classement des équipes étant établi par addition des points décomptés comme suit :

Match gagné :	3 points
Match nul :	1 point
Match perdu :	0 point
Match forfait ou pénalité :	-1 point

En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, le classement de deux ou plusieurs équipes sera établi selon les spécificités de l'annexe 9 des règlements généraux de la LFN pour le départage des équipes.

En cas de fermeture du terrain, la commission se réserve le droit d'inverser la rencontre ou éventuellement de modifier l'horaire.

❖ Article 7 – Durée des rencontres

En U18, 2 périodes de 45mn entrecoupées d'une pause de 15mn.

En U16, 2 périodes de 40mn entrecoupées d'une pause de 15mn.

En U15, 2 périodes de 40mn entrecoupées d'une pause de 15mn.

❖ Article 8 – Accession et rétrogradation en Championnat PRINTEMPS – AUTOMNE

➤ A L'ISSUE DU CHAMPIONNAT D'AUTOME

U18

Les équipes U18 B ne peuvent pas accéder au Championnat de Ligue.

Le district du Calvados et le district de la Manche organise un interdistrict des équipes U18 B sur un championnat aller-retour avec un Challenge sur les quatre meilleures équipes du classement.

La Ligue de football de Normandie dispute le championnat U18 en 2 phases

DEPARTEMENTAL 1

A l'issue du Championnat Automne, le meilleur premier monte en Ligue. Les deux premiers sont départagés en application des dispositions de l'annexe 9 des R.G. de la LFN.

Les 2^e, 3^e, 4^e de chaque groupe Départemental 1 composent le Départemental 1 + l'équipe n'ayant pu accéder en ligue.

En cas de descente supplémentaire de ligue, le ou les 4^{èmes} ne pourront rester en D1.

Les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e des 2 groupes DISTRICT Départemental 1, composent la Départemental 2. Les 9^e et 10^e descendent en Départemental 3.

Les équipes B ne seront pas autorisées à accéder au championnat de printemps de D1.

DEPARTEMENTAL 2

Le premier de chaque groupe accède au championnat D1 (sauf équipe B)

Les 2^e 3^e 4^e de chaque groupe D2 composent la D2 Printemps.

Les suivants composeront le championnat D3.

DEPARTEMENTAL 3

Le 1^{er} de chaque groupe accède en championnat départemental 2.

U15

DEPARTEMENTAL 1

Le premier de chaque groupe monte en LIGUE.

Si un ou plusieurs clubs refusent leur place en D1, il est possible de faire monter les équipes jusqu'au 3^e des groupes inférieurs.

Les 2^e, 3^e, 4^e de chaque groupe Départemental 1 composent le Départemental 1

Ces accessions sont conditionnées par les éventuelles descentes des clubs Calvadosiens du championnat DHR de Ligue, aussi les clubs concernés sont susceptibles de rester dans les groupes Départementaux en phase Printemps.

A partir de la 5^e place des deux groupes de Départemental 1 descendent en Départemental 2

DEPARTEMENTAL 2

Les 1^{er} des 2 groupes de Départemental 2 montent en Départemental 1.

Les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e de chaque groupe restent en Départemental 2.

Les 6^e, 7^e et 8^e descendent en Départemental 3.

DEPARTEMENTAL 3

Les premiers de chaque groupe montent de Départemental 2, plus éventuellement (X) meilleurs 2^e calculés selon l'annexe 9 des RG de la LFN.

➤ A L'ISSUE DU CHAMPIONNAT DE PRINTEMPS

U18

GROUPES DEPARTEMENTAL 1

L'équipe classée première monte en ligue.

Les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et éventuellement les équipes rétrogradées de ligue formeront la D1 Automne.

DEPARTEMENTAL 2

Les 4 premiers des deux groupes de Départemental 2 montent en Départemental 1

Les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e composeront le Départemental 2.

Les 9^e, 10^e sont susceptibles de descendre en Départemental 3

DEPARTEMENTAL 3

2 groupes de 10 équipes.

U15

GROUPES ELITE DEPARTEMENTAL 1

Les deux premiers montent en Ligue.

Les 9^e et 10^e descendent en Départemental 2.

Les 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et éventuellement les équipes rétrogradées de ligue en Départemental 1 Automne.

DEPARTEMENTAL 2

Les 3 premiers des deux groupes de Départemental 2 montent en Départemental 1.

Les 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e composeront le Départemental 2.

Les 9^e, 10^e sont susceptibles de descendre en Départemental 3 si création il y a.

DEPARTEMENTAL 3

2 groupes de 10 équipes.

A noter : En cas de descentes supplémentaires de ligue, les accessions dans chaque championnat DEPARTEMENTAL seront diminuées d'autant d'unités des descentes supplémentaires, départagées selon l'annexe 9 des RG de la LFN.